

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

TROISIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUARTIDI 4 Vendémiaire.

(Ère vulgaire)

Jendi 25 Septembre 1794.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis les Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n^o. 1499. Le prix de la Souscription est de 42 livres par an, de 21 livres pour six mois, & de 12 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égareront, & adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style.) Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, 2 sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

P R U S S E.

De Soldau, en Silésie, le 26 août.

Notre frontière ne cesse d'être exposée aux invasions des Polonois, encore enhardis chaque jour par leurs nouveaux succès. Cette ville ne présente plus que des ruines & des cendres. Une partie de celle de Niederhoff est dans la même situation : le château où siégeoit le gouverneur a sur-tout été maltraité. Depuis, on a appris que, dans la même nuit où la ville de Niederhoff fut incendiée, celle de Laarenbourg a failli éprouver un sort pareil. Le feu y étoit déjà; mais l'on est parvenu à arrêter ses progrès.

Dans presque toutes les villes & villages, les habitans se couchent, par précaution, dans les cours & jardins; ils ont organisé une sorte de garde. Toutes les troupes se trouvent employées au siège de Varsovie; ainsi la cavalerie polonoise ne peut être arrêtée dans ses incursions: elle se moatré la nuit, portant par-tout les flammes & la terreur.

Les nouvelles reçoivent de Pologne ne parlent que de la bonne posture de l'armée de Koczinsko. On assure que, d'après un plan, dont on a déjà, depuis quelque tems, remarqué le développement, ce général se propose de tourner, avec un corps de quarante mille hommes, les forces assiégeantes. Celles-ci se trouveroient ainsi entre ce corps, commandé par Koczinsko lui-même, & le reste de son armée, qui continueroit d'occuper les retranchemens.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 2 septembre.

Nos papiers ministériels jouissent pleinement de la liberté de publier tout ce qui convieat au ministère; mais ceux de

l'opposition jouissent aussi de celle de détruire les faux bruits, les nouvelles politiquement hasardées & toutes les menées des coryphées soldés de Pitt.

Ainsi, dans quelques sources que les papiers étrangers prennent les nouvelles de ce pays, ils se trouvent en danger d'être trompés, tant les gouvernemens royaux mettent d'attention à cacher ou à dissimuler la vérité des faits dont ils permettent que le peuple soit informé.

Aujourd'hui les papiers ministériels désavouent (sans aucune adresse) le bruit répandu que l'Angleterre a accordé à l'empereur un subside de 80 millions. Ce désaveu n'est fondé que sur ce que la mission de lord Spencer à Vienne est un secret; & par conséquent, disent ces papiers, le bruit qui court à cet égard, doit être regardé comme une fable imaginée pour tromper le public.

Un papier de l'opposition a répondu à ce paragraphe politique & ministériel, d'une manière assez piquante. « Si l'Angleterre est convenue, dit-il, de ce subside accordé à l'empereur, les états de l'Empire dont François requiert les contingens en hommes & en mois romains, auroient demandé à l'empereur d'avoir part à la munificence britannique. Il est donc essentiel de mettre ce grand allié à l'abri des clameurs de tous ces petits créanciers hargneux, en leur déclarant que l'empereur n'a rien reçu de Pitt, & que par conséquent ils n'ont rien à exiger de lui. On sent bien que cette escobarderie politique ne hâtera pas la levée de l'armée de l'Empire, dont l'existence ne se trouve encore que dans les bureaux de Ratisbonne: mais enfin il est plus important de contenter la cour de Vienne que tant de petits & impuissans alliés; car, comme disoit autrefois le cardinal Mazarin, il vaut mieux prendre un saumon qu'un millier de goujons.

La grande escadre de l'amiral Howe étoit encore à Saint-Helens le 31 août.

Sur la foi des papiers anglais, nous avons donné hier des détails sur une prétendue prise d'un convoi américain, dont l'amiral Murray avoit enlevé une partie à 20 milles des côtes de l'Amérique septentrionale. La frégate l'Arthuse, rentrée ces jours derniers d'une croisière à la hauteur de Brest, a déclaré qu'elle avoit vu entrer dans ce port, un convoi de bâtimens américains, qu'on croit être le même que l'amiral Murray n'a pas pris sur les côtes d'Amérique, d'autant plus qu'on n'est pas informé que les américains n'ayent envoyé deux convois en France.

La suspension de la loi d'Habeas Corpus a causé dans les trois royaumes un mécontentement général, qui s'est manifesté par des mouvemens populaires dans les villes & même dans les campagnes. Le ministère entouré d'une nouvelle milice de jannissaires étrangers, a comprimé avec violence ces mouvemens; mais il est résulté de ce despotisme passager, un mal durable, dont l'effet va devenir irrémissible pour les trois royaumes, c'est une émigration continuelle de tous nos ports pour les Etats-Unis de l'Amérique. Les anglais libres vont chercher dans ces climats lointains la liberté qu'on leur enlève dans leur patrie, & l'Amérique s'enrichit à-la-fois des pertes journalières que font notre industrie & notre population: nos papiers sont remplis de détails sur les familles riches & nombreuses qui abandonnent nos climats, pour ne plus les revoir, si ce n'est comme ennemie de l'oppression qui les fatigue & qui les mine.

Une lettre de Portsmouth, en date du 30, annonce que le 29, un incendie a consumé dans ce port, à peu de distance de l'arsenal, l'Impétueux, vaisseau français de 74 canons, pris par l'amiral Howe. En peu de tems les flammes s'élevèrent à une grande hauteur, & présentèrent un spectacle effrayant. Sur-le-champ nombre de chaloupes s'étant amarrées ensemble, se formèrent sur deux colonnes pour s'efforcer d'accrocher l'Impétueux avec de fortes chaînes à l'avant & à l'arrière, afin de l'éloigner du Northumberland qui en étoit voisin, & de le conduire dans un endroit où la communication du feu ne fût point à craindre. Elles en vinrent à bout. L'incendie dura jusqu'à neuf heures du soir; mais il ne fut entièrement éteint qu'à minuit, après avoir consumé le vaisseau jusqu'à fleur d'eau. Quelques espagnols qui étoient à bord, périrent dans les flammes. Un d'eux trouva moyen de s'échapper; &, ayant été arrêté, il a raconté qu'ils essayoient de faire prendre le feu à des cartouches mouillées. Il a été conduit en prison: & l'on assure que depuis, on a encore arrêté quatre ou cinq autres personnes.

B E L G I Q U E.

De Bruxelles, le 3^e sans culotide (19 septembre, v. st.)

D'après les divers mouvemens faits par l'armée du général Jourdan ces jours derniers, on devoit s'attendre à quelque événement important. En effet, les républicains, après avoir descendu la Meuse vers Maëstricht, ont attaqué avant-hier différentes positions occupées par l'ennemi; il en a été débarrassé avec beaucoup de perte & poursuivi la bayonnette dans les reims jusqu'aux portes de Maëstricht. Ce premier avantage a été bientôt suivi d'un second plus important. Hier les français ont effectué avec le plus grand courage le passage de la rivière d'Yrville, malgré tous les efforts de l'ennemi pour s'y opposer, & malgré les obstacles

que présenteoit la nature du terrain: dans cette occasion les braves défenseurs de la liberté se sont emparés d'une batterie de six piéces de canon.

Tandis que ces opérations s'exécutoient avec autant de bravoure que de succès vers la rive gauche de la Meuse, le corps d'armée campée au-dessus de Huy s'avançoit au milieu des ravins & des montagnes & chassoit devant lui les autrichiens forcés d'abandonner tous ces postes, ainsi que Spâ & Werviers. Par cette savaante manœuvre la position presque inattaquable de la Chartreuse est absolument cernée, & les troupes autrichiennes qui l'occupent se trouvent entre deux feux, de sorte que pour éviter les dangers d'une telle situation, il ne leur reste plus que le parti, assez périlleux encore, de l'abandonner.

Depuis le renouvellement de la magistrature de cette ville, des doyens & du large conseil, les affaires entravées par la malveillance commencent à se faire avec facilité: l'ordre, un instant banni des différentes parties de l'administration, y renaît par les soins éclairés des représentans de la république. Le comité de surveillance, de son côté, travaille pour déjouer les projets des ennemis de la tranquillité publique, & déjà il commence à y réussir. Quant au tribunal criminel, ce n'est qu'après demain matin, qu'il commença ses séances publiques.

Enfin, le riche clergé de cette ville, après s'être fait tirer l'oreille pendant long-tems, a achevé définitivement de payer sa quote-part de la contribution; ce n'a pas été sans effort, que nos prêtres se sont décidés à puiser dans leurs bourses, qu'ils regardoient comme sacrées, tant ils ont d'attachement pour les biens dont la main du tout-puissant & la persécution les avoit dotés.

F R A N C E.

De Paris, le 4 vendémiaire.

Fouquier-Tinville, ex-accusateur public du tribunal révolutionnaire, va être mis en jugement; il a déjà subi son premier interrogatoire.

TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE.

S A L L E D E L A L I B E R T É.

Du 3 vendémiaire.

J. Rosier, âgé de 27 ans, né & demeurant à Heyrieux, dép. de l'Isère, cultivateur & agent national de cette commune;

A. Guignard, âgé de 39 ans, né à Heyrieux, ex-instituteur, cultivateur, & officier municipal de cette commune;

J. M. Dorzat, âgé de 44 ans, ex-fabriqueur de bas, officier municipal d'Heyrieux;

E. L. Viret, âgé de 54 ans, né à Valence, dép. de la Drôme, cultivateur & maire d'Heyrieux;

M. David Ferrata, âgé de 44 ans, né à Mur-la-Fontaine, ci-devant St-Laurent, cultivateur, membre du comité révolutionnaire d'Heyrieux;

Prévenus d'avoir abusé de leurs fonctions, en exerçant des vexations & concussions envers les patriotes, sous prétexte de réquisitions & taxes révolutionnaires, &c., sont en présence de leurs juges depuis trois jours.

Les débats ont été fermés à une heure. Deux défenseurs ont déjà parlé.

La séance a été suspendue jusqu'à demain, 9 heures du matin.

SALLE ÉGALITÉ.

P. L. J. Roland, âgé de 43 ans, né & demeurant à Valenciennes, mercier, parfumeur & limonadier avant le bombardement de cette place, depuis réfugié à St-Quentin;

M. A. Maréchal, âgée de 50 ans, née à Saint-Quentin, femme de Roland, même demeure & qualité;

Accusés d'avoir tenu, à St-Quentin & dans le collège où résidoient les réfugiés de Valenciennes, des conciliabules, d'avoir fait des rassemblemens dont le but étoit de former des listes de proscription, & d'avoir tenu des propos contre-révolutionnaires; ces faits n'étant pas constans, ont été acquittés & mis en liberté.

Séance tenue dans l'une des salles du tribunal criminel du département de Paris.

J. E. Etienne, âgé de 26 ans, né à Paris, fondeur, rue Mery, convaincu d'être auteur ou complice d'une conspiration tendante à la dissolution de la représentation nationale & au rétablissement de la royauté, en prêtant serment de fidélité au fils du dernier tyran; en disant à son retour de la Vendée, chez un marchand de vin à Versailles, où il passoit pour se rendre à Paris, qu'on ne retourneroit aux frontières que lorsque le feu seroit à la convention nationale; que si on étoit le maître, on feroit couper la tête à 80 ou 100 députés; que l'on nommeroit le fils de Capet roi, & qu'on lui donneroit un régiment jusqu'à ce qu'il fut grand; & de l'avoir fait avec des intentions contre-révolutionnaires, a été condamné à la peine de mort.

CHAMBRE DU CONSEIL.

A. Georget, âgé de 48 ans, né à Paris, épiciier en gros, fauxbourg du Nord, à Paris, a été mis en liberté, attendu qu'il n'existe aucune preuve de délits contre lui.

J. F. Lagasse, âgé de 51 ans, concierge de la maison de réclusion d'Égalité-sur-Marne, a été mis en liberté, attendu qu'il a été jugé par le tribunal-criminel du département de l'Aisne, le 28 fructidor, sur les délits énoncés dans le mandat d'arrêt décerné contre lui le 2 thermidor, par l'accusateur public du tribunal.

CONVENTION NATIONALE.

Présidence d'ANDRÉ DUMONT.

Suite de la séance du 2 vendémiaire.

Thuriot observe que la lettre lue par Moïse Bayle, au lieu de rassurer, ne fait que confirmer les inquiétudes. « Vous qui savez tout, dit-il à Moïse Bayle & à Granet, nous apprendrez-vous si l'on a mis en arrestation le scélérat qui a fait la proposition audacieuse de déclarer traitres à la patrie ceux qui indiqueroient dans la société populaire des fripons & des dilapidateurs? On s'est permis de répandre que le comité n'a donné ces fâcheuses nouvelles que pour altérer la joie de la fête, & produire une impression contre les sociétés populaires: eh bien! entendez la lecture d'une lettre que les comités ont reçue hier, & qui doit être arrivée par le même courrier qui a apporté celle à Granet & à Moïse Bayle. »

Treillard se présente pour donner lecture de cette lettre; il lit d'abord deux dépêches de Jeanbon Saint-André,

qui est au port de la Montagne. Dans la première, datée du 25 fructidor, ce représentant dit: « La tranquillité de ce port dépend de celle de Marseille. Si l'on ne se laisse pas séduire par des protestations emphatiques du patriotisme; si l'on extirpe entièrement dans ce pays les racines du fédéralisme déguisé aujourd'hui sous le nom de Montagne, comme autrefois sous celui de République, une & indivisible; si la convention nationale tient d'une main ferme les rênes du gouvernement révolutionnaire, le midi est sauvé. »

Jeanbon Saint-André s'exprime ainsi dans une lettre postérieure: « Tout va assez bien ici; il n'en est pas de même à Marseille. Vous n'avez jamais bien connu à Paris l'esprit de ces prétendus ardens patriotes: je n'ai vu nulle part moins de patriotisme qu'à Marseille; c'est le plus mauvais endroit de la république, sans exception. »

Treillard lit ensuite la lettre de Serres & Anguis, représentans à Marseille: « Nous vous envoyons, disent ces représentans, copie d'une proclamation que nous avons faite, pour détromper les habitans des campagnes qu'on cherchoit à égarer. Déjà on a découvert des rassemblemens; on nous instruit qu'il s'en forme à deux lieux d'ici. Nous allons prendre les mesures nécessaires pour ramener l'ordre. Nous avons renouvelé, hier, le comité de surveillance. Le général Dumarbion commande à Marseille. La force armée n'est pas assez nombreuse; elle est dans les meilleurs principes. La gendarmerie a besoin de réorganisation; elle est hors d'état de faire le service, & cependant la nation la paie bien..... On se préparoit à pénétrer; par des souterrains, dans le fort Jean, où est le dépôt d'armes; nous en avons fait boucher les issues..... Hier, dans la société populaire, on a proposé de déclarer traitre à la patrie quiconque y voudroit trouver un fripon ou un dilapidateur de la fortune publique: il est clair qu'ils ont eu en vue ce qui se trouve dans notre discours. Quoi qu'il en soit, nous viendrons à bout de tout déjouer. La grande masse est bonne; mais la terreur qu'entretennent quelques scélérats, l'empêche de se prononcer: c'est un parti à la Robespierre..... »

La convention décrète que ces pièces seront insérées au bulletin, pour éclairer le peuple sur la cause des troubles de Marseille. — Granet dit que ces dépêches sont contradictoires, en ce que Jeanbon Saint-André dit que l'esprit public est mauvais à Marseille, tandis que les autres représentans, qui sont sur les lieux, assurent que la grande masse est bonne. — Thuriot observe que cette contradiction n'est que dans les termes; & que les représentans qui sont sur les lieux se trouvent pour ainsi dire, comme Granet le sait bien, dans un état d'oppression.

Duraud-Maillane & un autre député des Bouches-du-Rhône, déclarent que leurs collègues de la même députation ne leur ont jamais rien communiqué de ce qu'ils recevoient de leur département, & ne leur ont pas donné connaissance de la lettre que Sevrès & Anguis adressoient à la députation.

Moïse Bayle assure que, depuis ce qu'il appelle la conquête de Marseille, il n'a adressé à la société populaire de cette commune que deux lettres écrites en nom collectif, & qui ont été insérées dans le journal. Ce membre entendoit des plaintes graves contre Fréron qui, dans son dernier numéro de l'Orateur du Peuple, l'a dénoncé comme un conspirateur, ainsi que son collègue Granet; on lui criait de toutes parts qu'il peut répondre à Fréron par la même

voie, c'est-à-dire, en usant de la liberté de la presse. — Granet demande qu'au moins la dénonciation faite par Fréron dans son numéro, soit renvoyée au comité de sûreté générale.

Ruamps, à l'appui de Granet, fait une diversion, en accusant Barras & Fréron d'avoir dilapidé. — « J'entends ce que veut dire Ruamps, s'écrie Barras; je demande qu'il se porte à la tribune, & qu'il lise les pièces de sa dénonciation, nous connoissons les manœuvres qu'on a employées pour fabriquer ces pièces. . . . Je vois les hommes coupables; je les vois, la tête baissée, ceux qui ont contribué à la révolte du Midi: ils nous calomniaient, parce que Salicetti, Fréron & moi sommes entrés dans Toulon rebelle avec les braves troupes de la république; ils nous calomniaient, parce que nous avons sauvé l'armée d'Italie, mis en activité les ateliers, armé de nombreux bataillons, & fait ensemençer des campagnes incultes. . . . Que Ruamps lise ses pièces; j'appelle sur ma tête toute la sévérité des loix: la convention sera juste aussi à l'égard de mes dénonciateurs ». — Vifs applaudissemens.

Legendre étoit à la tribune: « Je vais, dit-il, dénoncer & faire connoître les fripons, les scélérats » — Fréron avoit la parole avant Legendre: « Il est tems de déchirer le voile, dit cet opinant; il n'est plus permis de douter que le mouvement qui a eu lieu à Marseille, ne soit parti de Paris; que les hommes qui, pour donner le change, nous accusent, ne soient les auteurs du fédéralisme du Midi: & ils n'ont pas abandonné ce système. Depuis six mois, ils colportent une dénonciation qu'ils ont arrachée à un individu en lui donnant l'espoir de le sauver de la guillotine; cet individu a été guillotiné deux mois après ». — Entre autres faits qu'il allègue contre Moÿse Bayle, Fréron rappelle que ce membre se porta, au tribunal révolutionnaire, le défenseur officieux d'un complice de Barbaroux, mis hors de la loi; que cet agent principal du fédéralisme de Marseille fut acquitté par Fouquier Tinville, & que, le lendemain, Hébert fit, dans sa feuille, un grand éloge de Moÿse Bayle. Fréron rappelle aussi que Moÿse Bayle laissa avilir la représentation nationale en sa personne, lorsqu'à Marseille des scélérats vinrent lui faire livrer sa correspondance: Moÿse Bayle alors n'eut pas le courage de périr sous le glaive des assassins: il se hâta de mettre entre Marseille & lui une distance de 60 lieues, & le fédéralisme enhardi leva sa tête hideuse. — Fréron tient à la main les pièces qui servent d'appui à ses assertions; il demande que les dénonciateurs produisent aussi leurs pièces.

Séance du 3 vendémiaire.

Les communes de Rennes, Saint-Omer, Compiègne, Arras, &c. envoient des adresses de félicitations, qui seront mentionnées honorablement. — Celle de la commune de Saint-Omer est présentée par des citoyens, au milieu desquels Duhem croit voir un homme qui a dilapidé la fortune publique. Pelet fait lecture d'un jugement du tribunal criminel du département du Pas-de-Calais, qui a acquitté honorablement le citoyen dénoncé par Duhem; mais celui-ci ne se tient pas pour battu; il cite une vieille adresse du district de Saint-Omer, qu'il dit fédéraliste, & qu'il assure avoir été signée par le citoyen dont il s'agit.

Duhem auroit bien désiré, & il l'a fait entendre, que ce citoyen fut mis en arrestation; il demandoit qu'on le renvoyât pardevant le comité de sûreté générale: mais un membre a observé que ce seroit violer le droit de pétition, & que d'ailleurs si l'adresse eût été rédigée dans certains sens, Duhem n'auroit pas fait tant de façons.

Sur la motion de Thuriot, la convention ordonne la mention honorable de l'adresse de Saint-Omer, & renvoie, non le citoyen pétitionnaire, mais les observations faites par les divers membres au comité de sûreté générale.

Des débats à peu-près de même nature s'élevèrent à l'occasion d'une adresse de Belley, département de l'Ain: dans cette adresse, l'on rend justice au zèle, à l'humanité, ainsi qu'à la sévérité révolutionnaire du représentant du peuple Boisset, qui, en rendant à la liberté des innocens & les patriotes opprimés, s'est attiré la haine des hommes qui profitent de l'oppression générale.

On demande l'impression de cette adresse: Bassal s'y oppose, il trouve une espèce d'injustice, de prévention dans la publicité de cette sorte d'écrits. Gouly observe qu'il seroit intéressant de savoir quel intérêt particulier détermine Bassal à calomnier un département composé de 340 mille citoyens estimables: il déclare que s'il ne craignoit pas d'exciter quelques débats qui feroient perdre du tems à la convention, ou si l'on insistoit sur ces calomnies, il est prêt à nommer ceux qui prennent à tâche de diffamer les représentans du peuple dans les départemens.

L'adresse de Belley sera insérée dans le bulletin, & les observations sont renvoyées au comité de sûreté générale.

Fourcroy, au nom du comité de salut public, annonce que la France n'a plus d'ennemis sur son territoire. — (Vifs applaudissemens). Ce membre donne lecture d'une lettre du général Dugommier, datée de Bellegarde, le 2 sans-culotide. « L'armée des Pyrénées-Orientales, dit ce général, vient de mettre le sceau aux triomphes de la république: Bellegarde est à nous: un blocus sévère a obligé la garnison de cette forteresse à se rendre à discrétion, en soumettant son sort à la générosité française. Bellegarde est intact: par cet état d'intégrité, notre frontière se trouve toute défendue aux frais des espagnols. Nous avons trouvé dans cette place 68 bouches à feu & 40 milliers de poudres ».

Les représentans écrivent aussi qu'on a trouvé dans Bellegarde beaucoup de fusils: la garnison étoit de mille hommes, & n'avoit point de drapeaux; ceux pris à Collioure, Port-Vendres, Saint-Elme, &c. sont au nombre de vingt-cinq, & seront bientôt présentés à la convention. Les espagnols peuvent voir, de leur camp, le pavillon tricolore flotter sur la forteresse de Bellegarde, à laquelle les représentans ont donné provisoirement le nom de Midi-Libre.

La convention décrète que l'armée des Pyrénées-Orientales ne cesse de bien mériter de la patrie. Bellegarde portera le nom de Sud-Libre. Décadi prochain, l'expulsion totale des ennemis de dessus le territoire de la république, sera célébrée par une fête dont le comité d'instruction publique réglera le mode. La nouvelle de Bellegarde sera adressée à toutes les armées de la république; le télégraphe la transmettra à l'armée du Nord.